



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

**Le mercredi 30 novembre 2005 — N° 191**

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Michel Bissonnet**

---

**QUÉBEC**

La séance est ouverte à 10 h 07.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Dépôts de rapports de commissions**

M. Bertrand (Charlevoix), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 29 novembre 2005, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 127 Loi modifiant la Loi sur les coopératives de services financiers et la Loi sur le Mouvement Desjardins

Le rapport contient un amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 2418-20051130)

#### **Dépôts de pétitions**

M. Pinard (Saint-Maurice) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 176 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la gestion des services de garde éducatifs à l'enfance.

(Dépôt n° 2419-20051130)

**30 novembre 2005**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Pinard (Saint-Maurice) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 377 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la gestion des services de garde éducatifs à l'enfance.

(Dépôt n° 2420-20051130)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Vermette (Marie-Victorin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 741 citoyens et citoyennes de Longueuil, concernant le projet de fermeture de l'école Sainte-Claire, dans l'arrondissement Vieux-Longueuil.

(Dépôt n° 2421-20051130)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Bédard (Chicoutimi) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 28 novembre 2005, adressée à Mme Carole Théberge, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, par Mme Micheline McNicoll, adjointe à la protectrice du citoyen, concernant le projet de loi n° 124, Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

(Dépôt n° 2422-20051130)

### **Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lelièvre (Gaspé) et M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, proposent conjointement :

**30 novembre 2005**

---

QUE l'Assemblée nationale félicite les lauréats du  
7<sup>e</sup> Gala des Prix policiers du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 130, Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments et d'autres dispositions législatives ;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 68, Loi abrogeant la Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel ;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 126, Loi budgétaire donnant suite au discours sur le budget du 21 avril 2005 et à certains autres énoncés budgétaires ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 128, Loi modifiant la Loi sur la voirie ;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants, et ce, dans l'ordre ci-après indiqué : le projet de loi n° 226, Loi concernant la Municipalité de Sacré-Cœur, le projet de loi n° 231, Loi concernant la Ville de Portneuf, le projet de loi n° 235, Loi concernant la Ville de Trois-Rivières, le projet de loi n° 237, Loi concernant la Municipalité de Saint-Donat, le projet de loi n° 240, Loi concernant la Ville de Chandler, et le projet de loi n° 241, Loi concernant la Ville de Grande-Rivière.

**30 novembre 2005**

---

Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin d'étudier les engagements financiers des ministères ;
- la Commission des affaires sociales se réunira en séance de travail afin de recevoir le rapport du comité de suivi de la consultation sur le nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission concernant le mandat d'initiative sur le patrimoine religieux du Québec ;
- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission à l'égard du mandat d'initiative sur la sécurité routière au Québec.

---

## **AFFAIRES DU JOUR**

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 119, Loi sur le ministère du Tourisme.

Après débat, le rapport est adopté.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement relatif au projet de loi n° 107, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement.

**30 novembre 2005**

---

À 12 h 59, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

La séance reprend à 15 h 10.

---

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée poursuit sa prise en considération du rapport de la Commission des transports et de l'environnement relatif au projet de loi n° 107, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le débat terminé, le rapport est adopté.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 109, Loi sur le Directeur des poursuites publiques, ainsi que les amendements transmis par M. Marcoux, ministre de la Justice, et par M. Bédard (Chicoutimi).

Les amendements sont déclarés recevables.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 252 du Règlement, M. Moreau, leader adjoint du gouvernement, présente des amendements.

Du consentement de l'Assemblée, M. Bédard (Chicoutimi) retire ses amendements.

Un débat s'ensuit.

Le débat terminé, les amendements de M. Marcoux, ministre de la Justice, et de M. Moreau, leader adjoint du gouvernement, sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté.

30 novembre 2005

---

### Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'administration publique qui a entendu le Vérificateur général du Québec sur son rapport annuel de gestion 2004-2005 et a procédé à la vérification de ses engagements financiers pour les mois d'avril 2004 à mars 2005. Ce rapport contient une recommandation.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Cusano, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole établie pour la durée de ce débat restreint : 10 minutes sont allouées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué également entre les groupes parlementaires, étant entendu que cette répartition ne pourra être effectuée avant que le temps dévolu aux deux groupes parlementaires ne soit entièrement écoulé ; et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Le débat s'ensuit.

---

À 18 heures, M. Cusano, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

La séance reprend à 20 h 08.

---

L'Assemblée poursuit le débat sur le rapport de la Commission de l'administration publique qui a entendu le Vérificateur général du Québec sur son rapport annuel de gestion 2004-2005 et a procédé à la vérification de ses engagements financiers pour les mois d'avril 2004 à mars 2005.

**30 novembre 2005**

---

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

---

M. Gautrin, ministre délégué au Gouvernement en ligne, propose l'ajournement des travaux au jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2005, à 10 heures.

La motion est adoptée.

---

En conséquence, à 20 h 57, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2005, à 10 heures.

### **SANCTION DE PROJETS DE LOI**

Le mercredi 30 novembre 2005, à 16 h 31, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Giguère, directrice du Secrétariat de l'Assemblée et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Paul-Arthur Gendreau, administrateur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 83 Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives

*Le président*

**MICHEL BISSONNET**

**1963**